



Assemblée générale

Distr. générale
13 juillet 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-cinquième session

14 septembre-2 octobre 2020

Point 9 de l'ordre du jour

**Le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie
et l'intolérance qui y est associée : suivi et application
de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

Préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Rapport du Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Résumé

Le présent rapport, soumis en application de la résolution 42/29 du Conseil des droits de l'homme, contient des informations préliminaires sur les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le rapport se fonde sur les débats que le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a tenus pendant sa dix-septième session, qui a eu lieu à Genève du 16 au 20 décembre 2019 et le 16 janvier 2020.



I. Introduction

1. Le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a tenu sa dix-septième session à Genève du 16 au 20 décembre 2019 et le 16 janvier 2020. L'une des séances a été consacrée à un échange de vues préliminaire sur les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. Le présent rapport, établi en application de la résolution 42/29 du Conseil des droits de l'homme, contient un résumé de ces débats et des recommandations issues de la séance.

II. Débats

2. Au cours de la séance consacrée à l'échange de vues préliminaire sur les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le représentant de la République islamique d'Iran a exprimé l'espoir que cet anniversaire serait l'occasion pour le Groupe de travail d'aborder le large éventail de points évoqués dans la Déclaration et le Programme d'action de Durban, ainsi que les nouvelles manifestations de la discrimination, en particulier la xénophobie et l'islamophobie.

3. Le représentant de l'Afrique du Sud a suggéré d'organiser une réunion plénière de haut niveau d'une journée pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban au cours du débat de haut niveau de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en 2021. À cet égard, le représentant de l'Afrique du Sud a proposé que l'Assemblée adopte, à sa soixante-quinzième session, une résolution demandant l'organisation d'une manifestation destinée à mobiliser la volonté politique, afin de réaffirmer l'engagement pris par les États de mettre pleinement et effectivement en œuvre la Déclaration et le Programme d'action de Durban. Le Conseil des droits de l'homme pourrait lui aussi organiser une manifestation similaire, sous la forme d'une réunion ou d'un dialogue. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) devrait inviter les États Membres, les organisations internationales et régionales, les représentants de la société civile et d'autres parties prenantes à prendre diverses initiatives pour marquer le vingtième anniversaire. Ces initiatives devraient avoir une grande visibilité, célébrer les évolutions positives des deux dernières décennies et examiner les problèmes qui subsistent. Cela permettrait véritablement de faire mieux connaître la Déclaration et le Programme d'action de Durban, à tous les niveaux. Le HCDH devrait également être encouragé à élaborer des documents d'information à l'intention du public au sujet du vingtième anniversaire, qui pourraient être diffusés à l'occasion de diverses manifestations et par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies.

4. Le représentant de l'Union européenne a souscrit à la proposition de l'Afrique du Sud, en précisant qu'elle était semblable à ce qui avait été fait pour célébrer le dixième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

5. Le représentant du Zimbabwe a souscrit à la proposition de l'Afrique du Sud concernant l'organisation de deux manifestations visant à marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban : une manifestation thématique à Genève et une manifestation politique de haut niveau à New York.

6. La représentante de la Jamaïque a convenu que le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban devrait jouir d'une grande visibilité et être bien planifié. Sa délégation a soutenu plusieurs des propositions formulées par les représentants de Cuba, de l'Afrique du Sud et d'autres États.

7. Le représentant du Mouvement international des jeunes et des étudiants pour les Nations Unies s'est dit préoccupé par le fait que la Déclaration et le Programme d'action de Durban étaient l'une des déclarations des Nations Unies les moins connues et a suggéré que l'ONU diffuse de la documentation en vue de leur promotion.

III. Conclusions

8. Le Groupe de travail a souligné que la Déclaration et le Programme d'action de Durban continuaient d'être réaffirmés et reconnus au sein du système des Nations Unies en tant que dispositif général et détaillé sur lequel fonder solidement la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Il fallait donc célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de cet instrument historique et le mettre en lumière.

IV. Recommandations

9. Les États Membres devraient mobiliser leur volonté politique en faveur de l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et organiser une réunion plénière de haut niveau d'une journée pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban pendant le débat de haut niveau de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, en 2021. À cet égard, l'Assemblée devrait adopter, à sa soixante-quinzième session, une résolution demandant l'organisation d'une telle réunion en vue de réaffirmer l'engagement pris par les États de mettre en œuvre pleinement et effectivement la Déclaration et le Programme d'action de Durban.

10. Le Conseil des droits de l'homme devrait organiser une manifestation pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

11. Il convient de reconnaître l'importance de la participation des organisations non gouvernementales à la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. À cet égard, le Groupe de travail invite les États Membres, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes à envisager d'apporter leur soutien afin de permettre aux organisations non gouvernementales d'organiser des activités liées au vingtième anniversaire et d'y participer.

12. Les États Membres, les organisations internationales et régionales, les représentants de la société civile et les autres parties prenantes devraient être invités à prendre diverses initiatives, à forte visibilité, pour célébrer les évolutions positives et examiner les problèmes qui subsistent, ce qui permettra de sensibiliser efficacement l'opinion à tous les niveaux.

13. Des documents d'information à l'intention du public devraient être élaborés à l'occasion du vingtième anniversaire et être diffusés dans le cadre de diverses manifestations, par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies et des sites Web du HCDH et d'autres entités des Nations Unies.